



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Le 20 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 15 décembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 15 décembre 2022.

Étaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT et Catherine JUIN.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING et Christine LODEWYCK GRANGER.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET ; René MATHIOT et Olivier DAVID.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Hélène MAXANT ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET.

Présents : 10

Votants : 13

DELIBERATION N° 2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Le Maire présente le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022.

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 20 décembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI